

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 17 décembre 2024, le Conseil a adopté le règlement 563-2025 établissant le taux de taxes et de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1^{er} janvier 2025.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 18 décembre 2024.

Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière